

L'action de la CGT au Cerema

Un bilan dont nous sommes fiers !

Nous vous présentons le bilan de notre action depuis la création du Cerema. Nous en sommes fiers. En effet, même si le Cerema pourrait bien évidemment aller beaucoup mieux, dans quel état serait-il sans l'action des organisations syndicales et en particulier de la CGT...

Règlement intérieur du temps de travail

Des acquis majeurs qui doivent beaucoup à l'effort d'élaboration revendicative et à la combativité de la CGT

Le règlement intérieur du temps de travail au Cerema, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, constitue un acquis important pour tous les agents, quelle que soit leur catégorie, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Alors que le document ne comporte pratiquement pas de recul par rapport à ce qui existait dans nos directions avant la création du Cerema, il harmonise un grand nombre de dispositions par le haut avec trois acquis majeurs:

1. **des heures supplémentaires qui démarrent dès que l'agent dépasse la durée journalière** prévue à son cycle (7h42 en modalité 4 bis) ;
2. **un jour par mois de récupération en modalité 4 bis** ;
3. **la mise à disposition pour tous les agents de trois compteurs** : un compteur débit / crédit (pour lequel la direction souhaite maintenir un écrêtement à +12h), un compteur dédié aux temps de déplacements compensés (ces heures sont utilisables dans un délai d'un an glissant) et un compteur dédié aux heures supplémentaires – y-compris interventions sur astreintes (ces heures sont utilisables dans un délai de 6 mois). **Le temps accumulé sur ces deux derniers compteurs, non limité en volume, est récupérable en journées et demi-journées d'absences.**

La plupart des acquis qu'il contient figuraient sur le [document revendicatif](#) que la CGT a publié avant même la première réunion de concertation sur ce sujet. Aussi combatifs que constructifs, jusqu'au dernier comité technique, les représentants CGT ont porté des amendements visant à éviter tout recul. Sourde à l'essentiel de ces ultimes demandes lors du [comité technique du 29 septembre 2016](#), **la direction finira par plier en fait, dans les premiers mois de 2017, sur la question du travail de nuit.** En effet, elle reprendra de fait, dans une note, un de nos amendements qu'elle avait rejeté en 2016 et qui avait pourtant été voté favorablement par l'ensemble des représentants du personnel (sauf certains représentants CFDT/UNSA qui s'étaient abstenus).

Frais de déplacement

La CGT sait voter pour une amélioration de la situation des agents même lorsque celle-ci est très insuffisante

Sur la question des frais de déplacements, la CGT revendique notamment des **remboursements forfaitaires de 20 euros pour les repas et 75 euros pour les nuitées**, une augmentation équivalente pour les DOM-TOM et l'étranger et une actualisation annuelle des taux, selon l'évolution des prix de la restauration et de l'hôtellerie. Ces revendications découlent tout simplement de l'actualisation des taux de remboursement, non réévalués depuis 2002 et 2006.

En réponse aux demandes régulières des représentants du personnel dont ceux de la CGT, le conseil d'administration du Cerema a eu à se prononcer, le 29 juin 2015, sur une ré-évaluation proposée par la direction générale et très en deçà de ces revendications. Après une campagne qui, pour la CGT, a pris la forme d'une pétition adressée aux agents, le rapport de forces n'a pas permis de faire bouger cette proposition. Alors que FO votait contre et que les représentants CFDT/UNSA s'abstenaient, la CGT a, faute de mieux, soutenu cette proposition **en votant pour**. Il nous paraissait en effet peu responsable de prendre le risque du rejet par le conseil d'une revalorisation qui, bien qu'elle demeure très insuffisante, améliore le quotidien des agents du Cerema.



Barnabé

Mobilisations interprofessionnelles

**Loi El-Khomri, ordonnances
Macron, défense des services
publics, soutien aux
cheminots, la CGT est sur tous
les fronts**

La CGT du Cerema défend au quotidien les agents et les missions de l'établissement, cela va sans dire. Toutefois, loin de tout corporatisme et de toute logique de chapelle, la CGT a été de tous les combats contre les orientations libérales qui, au Cerema comme dans toute la fonction publique, fragilisent les conditions de vie des salariés, retraités, jeunes et privés d'emplois.

Il ne s'agit pas seulement d'être solidaires. Il s'agit d'être conscients que les perspectives du Cerema dépendent du rapport de forces global entre les salariés et les représentants du capital et leurs serveurs.

Télétravail

Un cadre qui garantit protection des agents et égalité de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un certain nombre d'entre nous « télétravaillent » depuis leur domicile ou un site distant. Cette organisation du travail a été déployée au Cerema après une négociation lors de laquelle la CGT a joué un rôle déterminant. Elle s'est distinguée de ceux qui n'avaient de cesse de réclamer mail après mail le télétravail,

- en oubliant, d'une part, qu'il fallait d'abord disposer de garanties sur le temps de travail (apportées par le nouveau règlement) ;
- en sous-estimant, d'autre part, les risques réels d'une généralisation à outrance du télétravail sans cadre protecteur pour les agents et l'égalité de traitement.

Avant même l'ouverture de ce chantier, la CGT a publié un document revendicatif qui s'intitulait « La CGT est favorable à un déploiement avec les meilleures garanties pour les agents ». Une fois encore, l'essentiel de ce que nous revendiquons a été repris au cours de la négociation et la décision autorisant le télétravail aura recueilli un vote unanimement favorable des représentants du personnel.

Projet stratégique

La CGT se distingue par sa capacité à s'opposer jusqu'au bout lorsqu'il le faut

Dès les premières versions et jusqu'au document finalement adopté, ce projet a toujours prévu à la fois :

1. une baisse de la part des infrastructures dans l'activité du Cerema ;
2. une diminution de la capacité d'intervention de l'établissement en raison de la baisse des moyens humains et financiers.

Refusant ces deux orientations majeures pour notre service, la CGT a été la seule à s'y opposer jusqu'au bout, jusqu'au vote contre au conseil d'administration du 29 avril 2015 (les représentants FO et la CFDT/UNSA choisissant de s'abstenir).

Cela ne nous a pas empêché de peser sur le projet, par la publication d'un **4 pages**, suivi d'un **second**, et par une participation active à l'intersyndicale qui a réussi à faire adopter quelques amendements, hélas insuffisants selon nous pour rendre le projet acceptable.

Immobilier

La mobilisation met en échec une partie des projets de l'administration même si des fermetures de sites ne peuvent hélas être évitées

En parallèle d'un rapport sur l'immobilier du Cerema confié à un certain Pascal Berteaud (et dont les orientations s'avéraient particulièrement **dures et peu argumentées**), la direction générale publiait le 20 novembre 2015 une première version de son **schéma stratégique immobilier**. Celle-ci prévoyait notamment la fermeture de plusieurs sites : Metz, un site Bordelais, Nice, Bonneuil, Le Bourget, Montpellier.

Après des mobilisations sur divers sites (PM 104 collective au Bourget, séminaire des cadres remplacé par une AG de personnel dans l'Est, études comparatives obtenues suite à mobilisations...), les fermetures de Metz, d'un site Bordelais et de Montpellier étaient évitées, en tout cas provisoirement. Hélas, les fermetures des sites de Bonneuil et le Bourget n'ont pour l'instant pas pu être mises en échec, tandis que le site de Nice est désormais fermé.

Le conseil d'administration

La CGT a su se saisir des maigres marges de manœuvre

La CGT déplore que le conseil d'administration de l'établissement se réduise le plus souvent à une chambre d'enregistrement des baisses successives de subvention. Constante dans son opposition à celles-ci, la CGT a également tenté d'élargir cette opposition à d'autres membres de l'instance. **À une occasion, le budget a bien failli être rejeté : il n'a été adopté que grâce à la voix prépondérante du président du CA.** Lors d'une autre séance, les représentants du personnel avaient unanimement quitté la salle au moment du vote, empêchant celui-ci de se dérouler faute de quorum.

Force est toutefois de constater que l'action, aussi résolue soit-elle dans cette instance, demeure insuffisante à ce stade pour remettre en cause les orientations budgétaires catastrophiques infligées au Cerema. **Il faudra donc frapper encore plus fort dans les mois qui viennent !**



Hygiène et sécurité

Expertise au siège, reconnaissance d'un burn out comme accident du travail, procédure d'alerte suite à l'annonce du projet de fermer le Cerema Île-de-France...

Les problématiques d'hygiène et sécurité sont absolument centrales pour la CGT et relèvent notamment des représentants en CHSCT, seule instance dont les membres disposent de réels pouvoirs d'initiative et de décision (ils ne sont pas seulement informés ou consultés). Trois exemples peuvent être cités :

- la CGT a joué un rôle moteur pour que l'intersyndicale en CHSCT d'établissement contraigne la direction générale à lancer une **expertise indépendante pour « risque grave » au siège**, suite à des constats de dérives (dépassements considérables du temps de travail notamment). Cette expertise a permis de poser un diagnostic et d'avancer sur des mesures de prévention ;

- la CGT a aussi lancé une **procédure d'alerte** suite à l'annonce très brutale de la direction générale de son intention de fermer le Cerema Île-de-France. Cette procédure d'alerte a conduit le CHSCT d'établissement à se réunir en urgence. **Les représentants CGT ont alors signifié au directeur général que cette annonce constituait à leurs yeux une « faute grave » ;**

- enfin, la CGT a accompagné un agent dans la reconnaissance de son burn out comme accident du travail, ce qui a été le cas en commission de réforme, grâce également au soutien de la médecine de prévention. **La CGT encourage les agents victimes de violence (physique ou morale) ou de burn out à faire, dans les plus brefs délais, une déclaration d'accident du travail.** Cela leur ouvre des droits en matière de soins, mais permet également au CHSCT de diligenter une enquête ayant pour objectif d'analyser les causes de l'accident et de formuler des mesures pour éviter que celui-ci se reproduise.

Citons enfin l'importance attachée par les représentants CGT en CHSCT sur le **suiti des expositions** des agents et en particulier les efforts à faire en matière de suivi post-professionnel pour nos retraités notamment.

Les mobilisations de l'automne 2017

Un tournant dans la vie du Cerema

Le 20 octobre dernier, le directeur général, présent au Bourget, a été reçu par des agents sous le choc d'une annonce d'un projet de fermeture de leur service faite par mail en quatre lignes le mercredi précédent. La solidarité de l'ensemble des agents du Cerema s'est exprimée en parallèle avec des **rassemblements appelés par une intersyndicale CGT-CFDT-FO-UNSA sur chaque site rassemblant au total plus de 1 500 salariés.**

Le 21 novembre, à l'initiative du Cerema Île-de-France, une **manifestation soutenue par l'intersyndicale a réuni 200 agents au salon des maires** qui se tenait au Bourget.

Le 1^{er} décembre, **les agents ont répondu massivement à l'appel à la grève de l'intersyndicale, avec des taux de grévistes de 35 % à l'échelle de l'établissement et dépassant 70 % dans certaines directions.** Cette grève s'accompagnait de piquets sur certaines implantations. Une **manifestation** organisée dans le même temps à Bron a **empêché la tenue du conseil d'administration**, les agents exprimant ainsi leur refus de la casse de leur outil de travail.

Ces mobilisations ont marqué les esprits. Elles ont conduit à la suspension du projet de fermeture du Cerema Île-de-France et à la démission du directeur général. Toutefois, elles n'ont, hélas, pas été suffisantes pour remettre en cause même partiellement les baisses d'effectifs et de moyens.

L'identité de la CGT

Défense de tous les salariés au-delà des clivages générationnels, catégoriels, public/privé, titulaires/non titulaires. Nous travaillons bien sûr les spécificités catégorielles ce qui est indispensable pour défendre les intérêts des agents mais nous sommes opposés au corporatisme. Celui-ci a tendance à mettre l'accent sur ce qui distingue les salariés entre eux au détriment de ce qui les rassemble. Il peut conduire à défendre certains agents au détriment d'autres, faisant ainsi le jeu du patronat et du gouvernement en divisant les salariés.

Syndicat de transformation sociale et non d'accompagnement. La CGT n'accompagne pas les évolutions actuelles qui constituent une régression sociale sans précédent. Nous ne nous satisfaisons pas d'un dialogue social si celui-ci se contente de négocier les modalités des reculs pour les salariés. Nous militons pour une rupture avec les évolutions que nous connaissons, en faveur des salariés, ce qui est impossible via la seule négociation et nécessite la recherche en permanence de la constitution de rapports de force à tous les niveaux. Cela explique notamment notre implication dans les mobilisations interprofessionnelles. Cela ne nous empêche pas de participer aux négociations pour y défendre les intérêts des salariés.

Syndicat unitaire. Dans le respect de la pluralité syndicale, la CGT estime qu'à chaque fois que les syndicats peuvent se retrouver sur des revendications, ils doivent le faire ensemble, à tous les niveaux. C'est pourquoi, nous proposons autant que possible aux autres syndicats de se joindre à nous dans l'action et répondons à leurs sollicitations lorsqu'elles nous paraissent pouvoir permettre une avancée.



TOUS MOBILISÉS, TOUS SOLIDAIRES

Ce bilan illustre bien l'**absence d'opposition entre négociation et rapport de forces**. En effet, s'il est possible d'obtenir de réelles victoires revendicatives dans les instances, par la pertinence de nos revendications et arguments, par notre opiniâtreté ou encore par la force du droit (on pense notamment ici à l'hygiène et sécurité), force est aussi de constater que ce n'est pas la négociation qui permettra de sauver notre établissement d'une disparition. Dire cela, c'est être réaliste : à ce rythme, mathématiquement, le Cerema n'existera plus d'ici quelques années, une dizaine ou un peu plus.

Ce qu'il faut pour remettre en cause l'austérité à laquelle on nous condamne sans fin, c'est une modification du rapport de forces, celui-ci étant aujourd'hui nettement à notre désavantage, en dépit des nombreuses luttes qui se déroulent en ordre trop dispersé. C'est pour cela que la CGT **cherche en permanence à construire la mobilisation nécessaire des salariés, public, privé, retraités, jeunes et privés d'emplois, en tentant de surmonter les divisions et en favorisant la convergence**. Sans cela, les acquis réels obtenus par la négociation ne compenseront pas le recul global des droits de toutes et tous.

Pour cela, toutes les forces sont nécessaires. **C'est pourquoi nous vous appelons à rejoindre les mobilisations que nous construisons, à adhérer à la CGT et à voter pour nos représentants.**